

BILAN INFIRMIER

(A REMPLIR PAR L'INFIRMIERE)

Fait le :/...../202.... Date de la visite médicale :/...../202... Apte Inapte ASR IT

Poids :kg Taille :cm IMC : Avis donné : oui non

Bilan ophtalmique :

Port de lunettes: oui non

Vision de loin	Œil droit	Œil gauche
/10/10
/10/10

Vision des couleurs (ishihara): normale trouble

Dernier RDV ophtalmo :/...../.....

Remarque :

Bilan auditif :

Hz	500	1000	2000	4000
Oreille droite				
Oreille gauche				

Avis donné : oui non

Remarque :

Les vaccins :

DTPOLIO						
---------	--	--	--	--	--	--

HEPATITE B			
------------	--	--	--

ROR		
-----	--	--

Avis donné : oui non le :/...../202.... Retour le :/...../202....

Hygiène de vie :

Consommation	oui	non	occasionnel	Régulier	Observations
alcool					
tabac					
chicha					
zamal					

Sport pratiqué : rythme :fois /semaine

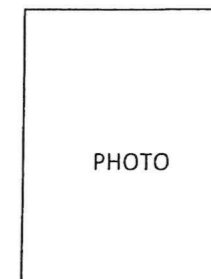
Les antécédents :

Antécédents médicaux :

Antécédents chirurgicaux :



Année scolaire	Classe	Régime (externe, interne ou demi-pensionnaire)
202 -202		
202 -202		
202 -202		



FICHE INFIRMERIE (à remplir par les responsables légaux)

NOM/Prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../.....

Adresse de l'élève :

Responsable (entourez la bonne réponse) : Père Mère Tuteur

NOM/Prénom de la mère : n° de tél de la mère :

Adresse de la mère (si différente de celle de l'élève) :

NOM/Prénom du père : n° de tél du père :

Adresse du père (si différente de celle de l'élève) :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

..... lien de parenté :n° de tél :

Questionnaire médical

L'élève présente-t-il une de ces maladies (entourez la réponse exacte, et SI OUI précisez le traitement) :

Diabète : oui non Epilepsie : oui non

Asthme : oui non

Allergie : oui non si oui précisez :

L'élève a-t-il d'autres problèmes de santé ou des soucis particuliers ? : oui non si oui précisez :

Suivi CMP / CMPP / EMPEA / CAPAS / orthophoniste/ etc

L'élève fait-il l'objet d'un P.A.I. (Projet d'accueil individualisé) pour une de ces maladies citées ci-dessus ? oui non

L'élève a-t-il une reconnaissance MDPH (Handicap) ? : oui non

L'élève porte-t-il des lunettes : oui non

Nom du médecin traitant : N° de tél :

Fait à le/...../..... Signature du responsable légal :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sur cette fiche puis mettre sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière et la joindre au dossier d'inscription.

REGLEMENT DE L'INFIRMERIE

L'infirmerie est un lieu d'accueil, d'écoute, de consultation et de premiers soins. Elle répond au double objectif de réaliser dans les meilleurs délais les soins, d'apporter un soutien moral et le réconfort dont les élèves peuvent avoir besoin.

L'infirmerie n'est pas un cabinet médical ni une pharmacie: les problèmes de santé apparus hors de l'établissement sont à traiter à la maison.

Pour les maladies spécifiques (asthme, diabète, épilepsie, ...) ou allergies nécessitant une prise de médicaments ou des soins, **il est nécessaire de mettre en place un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé).

Pensez à consulter le médecin traitant (mise à jour de la vaccination) et/ou les spécialistes (allergologue, ORL, Ophtalmologue...) **AVANT la rentrée d'août**, afin de démarrer l'année avec un dossier à jour.

Pour des raisons de sécurité, les élèves ne doivent pas avoir de médicaments en leur possession. Si l'état de santé de votre enfant nécessite de la Ventoline ou autre, il faudra au préalable informer l'infirmière.

Les élèves ayant un traitement doivent le déposer à l'infirmerie avec l'ordonnance du médecin.

Lorsque votre enfant s'est blessé et est dans l'incapacité de participer au cours d'éducation physique et sportive, il faudra ramener une *dispense établie par le médecin traitant*. (vous trouverez le formulaire académique en p.13). Pensez également à demander une *dispense d'atelier* si le médecin juge nécessaire. L'élève devra ramener la ou les dispenses à l'infirmerie *dès son arrivée le matin*.

L'infirmière ne pourra établir une dispense **uniquement pour la journée, pour un problème de santé survenu au sein de l'établissement** (ex : blessure pendant la récréation ou en cours de sport...) en attendant que l'élève consulte un médecin.

Si vous jugez le matin, avant son départ pour le lycée, que votre enfant ne pourra pas pratiquer le sport et/ou l'atelier, *je vous invite à écrire un mot dans la partie correspondance de son carnet*. Dès son arrivée il devra se rendre à l'infirmerie pour le signaler. Une demande orale de la part de l'élève ne sera pas acceptée.

Vous devez rester joignable à tout moment si une évacuation devait avoir lieu. Pensez à nous communiquer tout changement de numéro de téléphone.

En cas d'urgence, l'établissement contacte le SAMU (15) puis prévient immédiatement la famille.

L'infirmière LP Roches Maigres Saint Louis

Signature des parents ou responsables légaux

Signature de l'élève